

Arrêté 2022-A-011

Délégation de fonctions – 8^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Président de la Communauté de Communes Val'Aigo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-12,

Vu l'élection du 8^{ème} Vice-Président, le 8 juillet 2020, par délibération 2020-046,

Considérant la nécessité pour le Président, dans un souci de bonne gestion de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents,

Arrête

Article 1

L'arrêté n°2020-A-011 est rapporté.

Article 2

M. Gilles JOVIADO, 8^{ème} Vice-Président a déléguation en matière de développement territorial et économique.

Article 3

Le Vice-Président assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Fait à Villemur sur Tarn, le 25 novembre 2022.

Le Président,
Jean-Marc DUMOULIN



Acte rendu exécutoire **05 DEC. 2022**
Après envoi en Préfecture, le :
Et publication, le : **05 DEC. 2022**

Notification à l'intéressé, le : **28 NOV. 2022**

M. Gilles JOVIADO,
« Vu pour acceptation »
Vu pour acceptation

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.